

BOISSEUIL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024_03_01

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 12/04/2024

Objet : Affectation de résultat 2023 Budget principal de la commune de Boisseuil

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 15/04/2024

Agent de transmission : Stéphanie CHAVAROC

Acte : 2024_03_01.pdf

Annexes :

1 - Affectation de résultats 2023-BP PRINCIPAL.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218701902-20240412-2024_03_01-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 15/04/2024

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 16
Votants : 21

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 avril, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : M. BIAD Brahim, M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. ZBORALA Bernard.

Secrétaire de séance : M. Vincent TOURNIEROUX

1. Affectation de résultat 2023 – Budget principal de la commune de Boisseuil.

L'article L 2311-5 et R 2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Le résultat cumulé de fonctionnement est établi à 784 212,13 €.

La section d'investissement y compris les restes à réaliser, fait apparaître un besoin de financement de 167 912,90 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'affecter le résultat d'exploitation 2023 du budget général comme suit :**
 - **couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 167 912,90 €,**
 - **réserve pour le financement de travaux d'investissement 2024, au compte 1068, pour 150 000 €,**
 - **conservation du solde soit 466 299,23 € à la section de fonctionnement,**
- **de reprendre ces résultats au budget primitif 2024.**

VOTE 21	POUR 17	CONTRE 0	ABSTENTION 4
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT



